



SAS CHB
5, Route Nationale
74500 SAINT GINGOLPH

A l'attention de M. CHAVAZ Bernard

Saint-Gingolph, le 1^{er} juillet 2021

Objet : Travaux sous voirie de la RD1005 – Accord de principe

Monsieur le Président,

Vous avez récemment sollicité la Mairie de St Gingolph sur un projet de cadres préfabriqués sous voirie de la RD1005, au droit du PR46+435, sur la Commune de St Gingolph, dans le cadre de l'élaboration d'un dossier réglementaire ayant pour objet la création d'une carrière.

Nonobstant les contraintes techniques spécifiques qu'il vous appartiendra de finaliser, j'ai le plaisir de vous délivrer mon accord de principe pour la faisabilité de votre projet.

J'ai bien noté que vous avez prévu que ces travaux se fassent avec un alternat de circulation sur la RD1005 et que vous prendrez en compte les difficultés spécifiques des heures de pointe qui imposent la réalisation d'un alternat manuel doublé d'un alternat automatique en période de nuit ou de mauvaise visibilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Madame Le Maire de St Gingolph
Géraldine PFLIEGER

